

**SEANCE DU  
21 OCTOBRE 2024**

L'An deux mil vingt-quatre, le vingt et un du mois d'octobre, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. CASTIN, Maire

Etaient présents : MM. CHANINET, MULLER, PONCET, REYMOND, TETAZ

Excusés : Mmes JACQUES, MOISAN ; M. DULLIN

Pouvoir : Mme MOISAN à M. CASTIN

Secrétaire de séance : M. MULLER

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 Août 2024 à l'unanimité

M. le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour une délibération concernant la reprise des biens sans maître ce qui est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **I – Communauté de Communes Bugey Sud**

- Rapport d'activités et Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (eau et assainissement) 2023 : M. Castin indique que ces rapports de la CCBS ont été rendus et qu'ils doivent être portés à la connaissance des conseillers municipaux en séance publique. Le Conseil Municipal valide ces rapports à l'unanimité.
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Lors de la conférence des Maires du 30 septembre dernier, chaque commune a dû donner la position de son conseil municipal sur le transfert de compétence « document d'urbanisme » à la CCBS. La minorité de blocage a été activée (25 % des communes représentant au moins 20 % de la population) donc le transfert de cette compétence à la CCBS a été refusé. La question sera reposée aux communes en 2026 après les élections municipales.
- Convention de mise à disposition de service eau et assainissement entre la Commune et la CCBS : M. le Maire rappelle que cette convention a été signée pour 2 ans et arrive à échéance le 31/12/2024. Il est proposé de la renouveler pour 1 an soit jusqu'au 31/12/2025. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité. Cette convention concerne les heures d'entretien que l'employé municipal effectue pour le compte de la CCBS à la station d'épuration.

### **II- Dénégement**

M. le Maire indique que le prestataire actuel a dénoncé la convention et ne pourra pas effectuer le déneigement cet hiver.

Après consultation la Société des Lacs s'est portée candidate pour effectuer le déneigement car elle le fait également à Conzieu. Pour cela il convient de participer à l'achat de la lame de déneigement qui appartient à la Commune de Conzieu avec la Commune d'Ambléon conformément à la convention signée entre les 3 communes pour le matériel intercommunal. Le coût pour St Germain serait de 2000 €. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité. Une convention de déneigement sera signée avec la société des Lacs qui devra déneiger en priorité le passage du car scolaire.

### **III- Assurance des risques statutaires**

M. le Maire rappelle que le contrat d'assurance du personnel conclu avec WTW arrive à échéance le 31 décembre 2024. Le Centre de Gestion de l'Ain a lancé une consultation et propose de reconduire ce contrat avec WTW à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour 4 ans. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### **IV – Procédure de reprise des biens sans maître**

La 1<sup>ère</sup> phase de recherche des héritiers ou propriétaires est terminée. La 2<sup>ème</sup> phase de consultation de la publicité foncière qui certifie le propriétaire des parcelles a été lancée, reçue et vérifiée. La liste des parcelles pouvant être intégrées dans le domaine communal a été présentée. Le Conseil Municipal prendra une délibération début 2025 après expiration du délai d'affichage.

## I – Questions diverses

- Marianne du civisme : la Commune de St Germain a reçu la Marianne du civisme pour le taux de participation aux élections européennes.
- Cérémonie du 11 Novembre : aura lieu à 11h devant le Monument aux morts.
- Captages : il convient de vérifier si la commune est bien propriétaire des parcelles autour des réservoirs d'eau afin de sécuriser l'accès à ces derniers.
- Travaux : l'ensemble des travaux avancent bien que ce soit à Apprenin ou à la fruitière.
- Cimetière : le conseil municipal pense réévaluer les tarifs des concessions afin de couvrir les dépenses liées à l'entretien du cimetière. Une étude va être réalisée.
- 1 nid de frelon asiatique a été détruit sur la commune. 2 autres devraient l'être. Les habitants sont invités à signaler tout nid de frelons asiatiques en mairie

Pour copie conforme,  
Le Maire, Régis CASTIN

